



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	19 Juillet 2018	Séance du : 25 Juillet 2018
	Votes : 31	L'An Deux Mille dix-huit, le 25 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 25	Pour : 31	
Absents : 14	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurac Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX, M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Bernard COSTE (Octon) représenté par M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX, M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents : Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian BILHAC (Peret), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique entre la Communauté de communes du Clermontais, la Mission Locale Jeunes et Mme Natacha DUFOR

Monsieur Bardeau rappelle que prévu par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010, l'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, sur la base de 24 heures hebdomadaires minimum, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation.

Il peut être effectué auprès de personnes morales de droit public et donne lieu pour le volontaire au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la collectivité.

Il est proposé aux membres du conseil de se prononcer sur le projet de convention de mise à disposition de Madame Natacha DUFOR, volontaire en Service Civique, par la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault (structure agréée) à la Communauté de communes du Clermontais.

La mission de Service Civique confiée à Madame Natacha DUFOR sera de favoriser l'accès à la culture des habitants, des jeunes, des acteurs locaux de la Communauté de communes du Clermontais et notamment de présenter et faciliter leur accès aux activités et programmations culturelles du théâtre Le Sillon et de faire le lien entre la population et les artistes.

Cette mission débutera le 01 septembre 2018 pour une durée de 9 mois soit jusqu'au 31 mai 2019, à raison de 24 heures hebdomadaires, sous la tutelle de Madame Julie LAVILLE, adjointe au Directeur du Théâtre.

Une indemnité mensuelle, dont le montant est fixé par l'article R.121-23 du Code du service national, sera versée chaque mois au volontaire par l'Agence de Services et de Paiement. Une indemnité complémentaire d'un montant mensuel de 107.58 € sera également versée chaque mois au volontaire par la Communauté de communes du Clermontais conformément à l'article R.121-25 du Code du service national.

Il est proposé d'approuver la convention comme présentée en annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Bardeau et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de mise à disposition de Madame Natacha DUFOUR volontaire en Service Civique, par la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault (structure agréée) à la Communauté de communes du Clermontais telle que présentée en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star above their head.

Jean-Claude LACROIX